

**ARRÊTÉ MODIFICATIF
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT ISS DE L'UFR SCIENCES
SCRUTIN DU 27 JUIN 2023**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;
Vu le règlement intérieur de l'UFR Sciences,
Vu le règlement intérieur du département ISS ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil du département IRES de l'UFR SCIENCES en date du 24 mai 2023 ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté portant organisation des bureaux de vote du 19 juin 2023 susvisé ;

Arrête

Article 1 : Modification de l'article 1

L'article 1 de l'arrêté portant organisation des bureaux de vote susvisé du 19 juin 2023 est modifié comme suit :

Collège Enseignants/Enseignants-chercheurs et IATSS

Président de bureau de vote : M. Nicolas CLAIRE en lieu et place de Mme Sylvie NÉAUPORT.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté du 19 juin 2023 restent inchangées.

Article 3 :

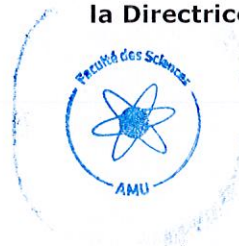
Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES et les bureaux de vote concernés par l'élection ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 4 : Exécution

La Directrice de l'UFR SCIENCES, Madame Laurence MOURET, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 juin 2023.

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**



Laurence MOURET